

## Notices architecturale - PC4

### 1. PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL DU TERRAIN

Le terrain affecté au projet fait partie des deux communes : Lannemezan et La Barthe-de-Neste dans le département des Hautes-Pyrénées.

Le site est composé par un ensemble de 5 parcelles « 398, 1366, 1368, 1371 et 1373 » en cours de régularisation au niveau du plan cadastral.

Les parcelles 1366, 1368, 1371 et 1373 sont situées dans la zone UI du PLU de Lannemezan et la parcelle 398 est située dans la commune de Barthe-de-Neste soumis au RNU.

L'îlot est centré par l'usine ARKEMA classée Seveso.

Les parcelles suivent une faible pente quasiment nulle inférieure à 1 % dans l'axe de l'îlot Sud-Ouest / Nord-Est.

Au niveau de l'environnement, l'îlot présente actuellement (au moment de déposer le permis de construire) des arbres et des massifs arbusifs non répertoriés.

L'accès au site depuis la voie publique est seulement possible depuis la Route des Usines dans la commune de Lannemezan.

Une installation technique composée par une canalisation semi-enterrée est présente le long de la limite Nord-Est de la parcelle, à côté de la Route des Usines.

L'îlot ne possède pas de construction existante.

### 2. PRESENTATION DU PROJET

Le programme concerne la construction d'une chaufferie CSR (Combustibles Solides de Récupération) qui va permettre de produire de la vapeur qui sera directement utilisée pour le processus industriel d'ARKEMA.

Le projet est composé par des bâtiments, installations et aménagements suivants :

- Le bâtiment principal :
  - Création d'un bâtiment chaufferie composé par :
    - Ses dépotage.
    - Fosses de réception et stockage des CSR.
    - Bâtiment chaufferie.
    - Locaux électrique, laboratoire, atelier et bureaux techniques.
    - Local défense incendie.
- Les bâtiments annexes :
  - Création d'un bâtiment administratif et des locaux sociaux.
  - Création d'un bâtiment de traitement des eaux.
  - Création d'un bâtiment de défense incendie.
- L'installation technique :
  - Création d'une installation technique de traitement des fumées.
  - Création d'une installation technique aérobie entre le bâtiment principal et l'usine Arkema.
  - Création d'un dallage pour la cuve GNR et le groupe électrogène.
  - Création de dallages pour les bennes mâchefer.
- Installations défenses incendie :
  - Création d'une cuve aérienne de 600 m<sup>3</sup> pour la défense incendie intérieure des bâtiments (sprinklage/l'aspeçon).
  - Création d'un bassin de rétention des eaux incendie (commun avec le bassin tampon pour les eaux pluviales).
  - Création d'une réserve incendie pour la défense extérieure (bâche souple 120 m<sup>3</sup>).
- Aménagements voiries :

1/6	2/6	3/6
-----	-----	-----

- Locaux, atelier et bureaux techniques :
  - Élévations et toitures en béton.
  - Local défense incendie :
    - Élévations et toitures en béton.
- b) Matériaux bâtiments annexes :**
  - Bâtiment administratif et des locaux sociaux :
    - Élévations et toitures en maçonnerie.
  - Bâtiment traitement des eaux :
    - Élévations et couverture en charpente métallique.
  - Bâtiment défense incendie :
    - Élévations et toitures en maçonnerie.
- c) Matériaux installations :**
  - Installation technique de traitement des fumées :
    - Structure métallique.
  - Installation technique aérobie entre le bâtiment principal et l'usine Arkema :
    - Structure métallique.
  - Installation technique cuve protection interne :
    - Structure métallique et élévation en bardage métallique.

- 2.4.2 Couleurs :**
- a) Couleurs bâtiment principal :**
  - Façades :**
    - Bardage métallique simple peau, finition laquée et pose verticale, couleur taupe.
    - Élévations béton lisses couleur sablé.
    - Menuiseries extérieures en aluminium laqué couleur gris.
    - Portes métalliques finition laquée couleur taupe.
    - Portes industrielles métalliques finition laquée couleur taupe.
    - Escalier extérieur métallique finition galvanisée couleur gris.
    - Échelle à crinoline sera métallique finition galvanisée couleur gris.
    - Gardes corps métalliques finition galvanisée laqué couleur gris.
    - Marches seront prévues en caillottes finition galvanisé gris.
    - Grilles de ventilation métalliques finition laqué couleur sablé.
  - Couvertures :**
    - Toitures en étanchéité multicouches couleur calcaire.
    - Couvertures en aluminium laquée suivant couleur sablé et pose verticale couleur taupe.
    - Contrebardages métalliques en simple peau finition laquée et pose verticale couleur taupe.
    - Extérieurs de couverture prévus avec des surfaces vitrées et tôlees.
- b) Couleurs bâtiment annexe administratif et locaux sociaux :**
  - Façades :**
    - Enduit gratté fin couleur sablé et taupe en fonction des façades.
    - Bardage métallique simple peau, finition laquée et pose verticale, couleur taupe.
    - Menuiseries extérieures en aluminium laqué couleur sablé.
    - Portes métalliques laquées couleur sablé.
    - Gardes corps métalliques finition galvanisée laqué couleur gris.
    - Stores extérieurs du type brise soleil orientable en aluminium laqué couleur sablé.
    - Portes métalliques finition laquée couleur sablé.
    - Grilles de ventilation métalliques finition laquée couleur sablé.
  - Couvertures :**
    - Toitures en étanchéité multicouches couleur calcaire.
    - Couvertures en aluminium laquée suivant couleur sablé et taupe.
- c) Couleurs bâtiment annexe traitement des eaux :**
  - Façades :**
    - Bardage métallique simple peau, finition laquée et pose verticale, couleur taupe.
    - Menuiseries extérieures en aluminium laqué couleur sablé.
    - Portes métalliques finition laquée couleur sablé.
    - Portes industrielles métalliques finition laquée couleur sablé.

4/6	5/6	6/6
-----	-----	-----



Insertion dans le site sur base de photo 1 - PC6



Photographie 1 - PC7



Insertion dans le site sur base de photo 2 - PC6



Photographie 2 - PC8

L'usine Arkema sera placée entre le bâtiment principal et la limite nord-ouest de l'îlot.

Comme nous l'avons déjà précisé dans le chapitre 2.1 une voie de circulation permettra de connecter toutes les entités du projet.

**2.2.3 Volume de la construction :** Dans la conception industrielle, la rationalité est la règle.

Le bâtiment principal et les bâtiments annexes ont été conçu à partir de formes simples qui permettent la création de grands espaces intérieurs avec des structures de charpente métallique et des murs coupe-feu en béton.

La hauteur du bâtiment sont définies par les contraintes techniques du process :

- Bâtiment principal :
  - Hauteur SAS dépotage : 7,12 m.
  - Hauteur Fosses réception et stockage CSR : 26,60 m.
  - Hauteur Bâtiment chaufferie : 32,35 m.
  - Locaux, atelier et bureaux techniques : 7,12 m.
  - Local défense incendie : 3,20 m.
- Bâtiments annexes :
  - Hauteur Bâtiment administratif : 4,20 m.
  - Hauteur Bâtiment traitement des eaux : 6,10 m.
  - Hauteur Bâtiment défense incendie : 3,20 m.
- Installation technique traitement fumées : 39,00 m (cheminée).
- Hauteur cuve sprinklage : 10,00 m.
- Hauteur installation technique aérobie : 10,00 m emprise voirie et 3,00 m.

**2.3 Traitement construction, clôtures et végétation situés en limite de la parcelle :**

**a) Clôtures et portails :** Les clôtures sur les limites séparatives seront métalliques de 2m de hauteur et barbelés. Les clôtures le long de la limite avec la Route des Usines seront métalliques doublées par une haie. Un portail coulissant sera prévu pour l'entrée unique au site depuis la Route des Usines.

**b) Stationnement du personnel et du public :** Les surfaces de stationnement et circulation seront en enrobé. Des bordures ciment sont prévues le long des enrobés.

**d) Voiries de circulation :** Les voiries seront en enrobé.

**2.4 Matériaux et couleurs des constructions :**

- 2.4.1 Matériaux :**
- a) Matériaux bâtiment principal :**
  - SAS Dépotage :
    - Élévations en charpente métallique avec bardage simple peau.
    - Toiture monopente en charpente métallique.
  - Fosses réception et stockage CSR :
    - Fosse enterrée en béton.
    - Élévations en béton laqué au niveau du plancher tremé (+16m) puis en bardage double peau entre le niveau +16 m et la toiture (sauf sur la façade en lien avec le bâtiment chaufferie et un mur coupe feu 2m toute hauteur est prévu).
    - Toiture bipente en charpente métallique.
  - Bâtiment Chaufferie :
    - Élévations en charpente métallique avec bardage simple peau.
    - Toiture bipente en charpente métallique.

**2.7 Les données réglementaires du projet :** L'ensemble du site est classé en code du travail. Il n'est pas ouvert au public. Les bureaux techniques placés dans le bâtiment principal ne sont pas soumis à la RE 2020. Le bâtiment annexe administratif est soumis à la RE 2020 (voir installation thermique). Le projet est soumis à autorisation environnementale (voir récapitulé).

**2.8 La gestion des eaux de pluie et des eaux usées :**

**a) Les eaux usées sanitaires :** Elles seront conduites vers une micro-station dimensionnée en fonction des besoins du bâtiment administratif comprenant les locaux sociaux.

**b) Les eaux pluviales :** Les eaux pluviales de voiries et de toitures seront dirigées vers un bassin de 450 m<sup>3</sup>. En sortie de bassin (isolable en cas de pollution), ces eaux passeront par un débouilleur/déshuileur puis seront rejetées vers le réseau d'eaux pluviales d'ARKEMA.

**c) Les eaux pluviales collectées sur les dalles extérieures process :** Les eaux des zones de traitement de fumées et de stockage de résidus et réactifs seront dirigées soit vers les eaux pluviales soit, en cas de pollution détectée, vers la fosse des eaux usées process. Un système de vannes d'isolement est prévu pour permettre de diriger ce flux vers la filière appropriée.

**d) Les eaux d'extinction d'incendie :** En cas de sinistre, les eaux d'extinction d'incendie seront collectées via le réseau d'eaux de voiries et un réseau dédié à l'intérieur des bâtiments lorsque nécessaire. Les eaux d'extinction incendie seront soit reprises par une entreprise de traitement agréée, soit rejetées vers le milieu naturel si leur qualité le permet.

**e) Les eaux du process :** Les purges chaudière et les effluents d'échantillonnage sont des effluents non chargés en matière en suspension. Ils seront collectés dans une petite cuve de stockage (5 m<sup>3</sup>). Un recyclage de ces effluents sera réalisé autant que possible dans l'installation. L'excédent sera envoyé vers la fosse « eaux usées process ».

Les autres effluents (traitement d'eau, lavage des sols, trop plein extracteur mâchefer, condensats compresseurs, condensats cheminée) susceptibles de contenir des matières en suspension et des produits chimiques seront collectés dans une fosse eaux usées process. Cette fosse est constituée d'une partie collecte (50 m<sup>3</sup>), d'une partie neutralisation (3 m<sup>3</sup> avec injection HCl ou NaOH pour neutralisation pH) et d'une partie refroidissement (50 m<sup>3</sup>, ajout d'eau brute si la température inférieure à 30 °C n'est pas atteinte).

Les effluents neutralisés et refroidis seront ensuite envoyés vers le réseau ARKEMA après passage dans un débouilleur/déshuileur. Une convention de raccordement définissant la qualité requise pour ces effluents est établie entre SVD94 et ARKEMA.

**2.5 Traitement des espaces libres et plantations :** Au-delà de la zone d'implantation du projet, l'ensemble du site existant ne subira aucune modification car il n'est pas impacté par le projet.

**a) Aménagements paysagers :**

- Engazonnement autour du bâtiment principal et des bâtiments annexes.
- Plantations diverses du type massifs arbusifs autour du bassin de rétention des eaux incendie et tamponnement des eaux pluviales.
- La clôture le long de la Route des Usines sera doublée par une haie bocagère.
- Les plantations existantes dans les zones Sud-Ouest et Sud-Est de la parcelle seront conservées dans l'état.

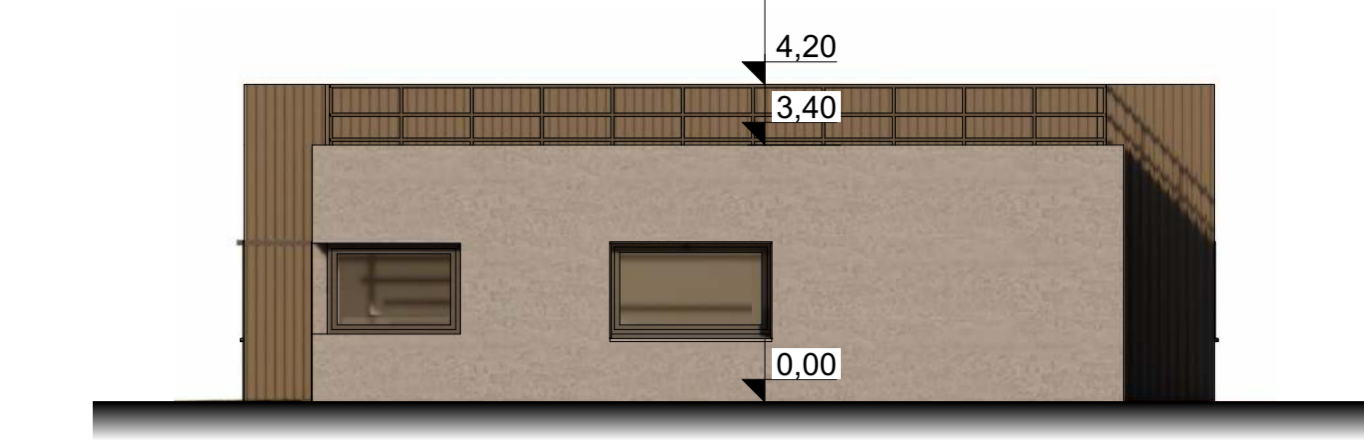
**b) Stationnement du personnel et du public :** Des plantations seront prévues dans les espaces verts autour des places de stationnement. Le reste des surfaces seront engazonnées.

**2.6 Organisation accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement :** L'accès à l'îlot sera fait depuis la Route des Usines.

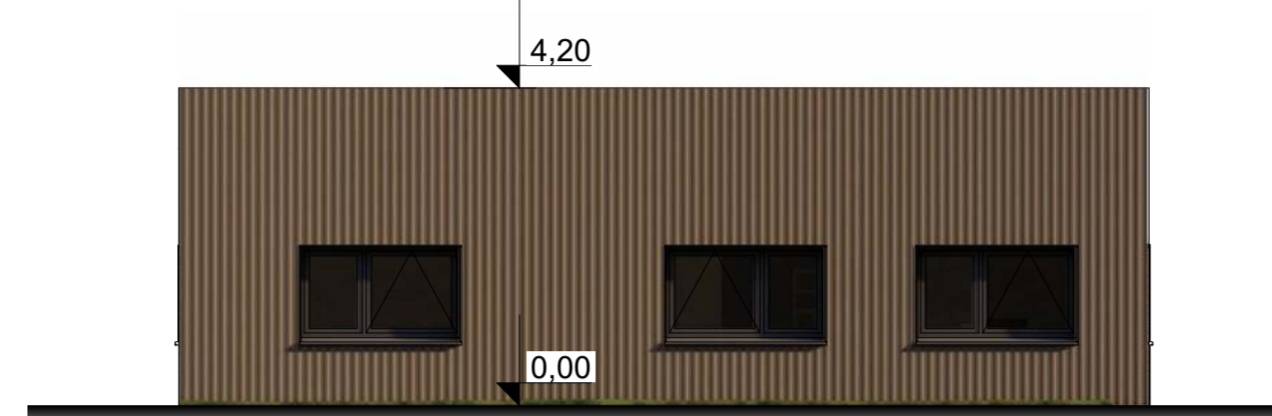
Pour assurer l'accès à la parcelle, un passage surélevé permettra de franchir la canalisation semi-enterrée située le long de la limite de la parcelle. Le camion pompier pourra accéder à toutes les façades du bâtiment principal et de ses annexes suivant la voie de circulation intérieure de la parcelle.



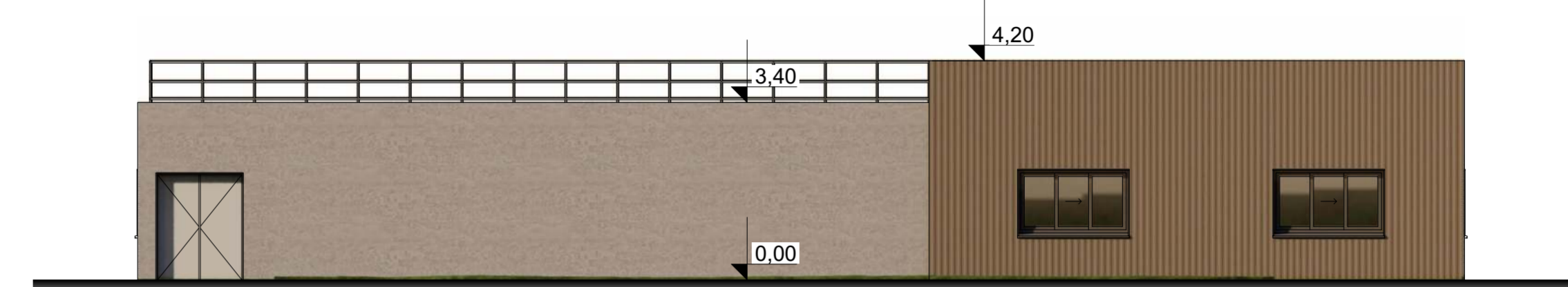
1:100 Façade Sud-Bureaux - PC5



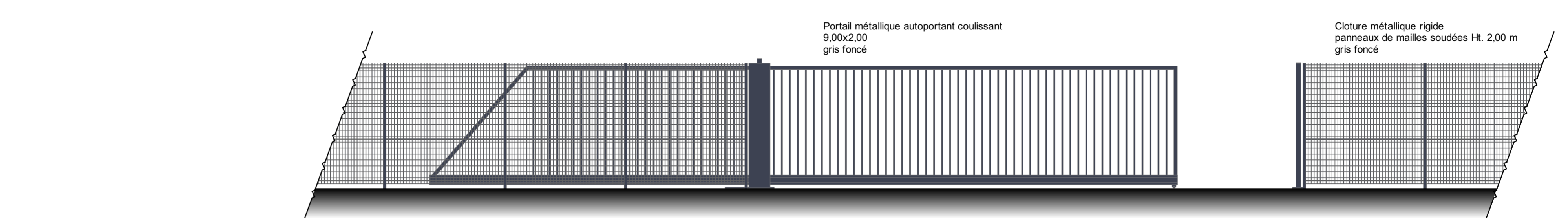
1:100 Façade Est-Bureaux - PC5



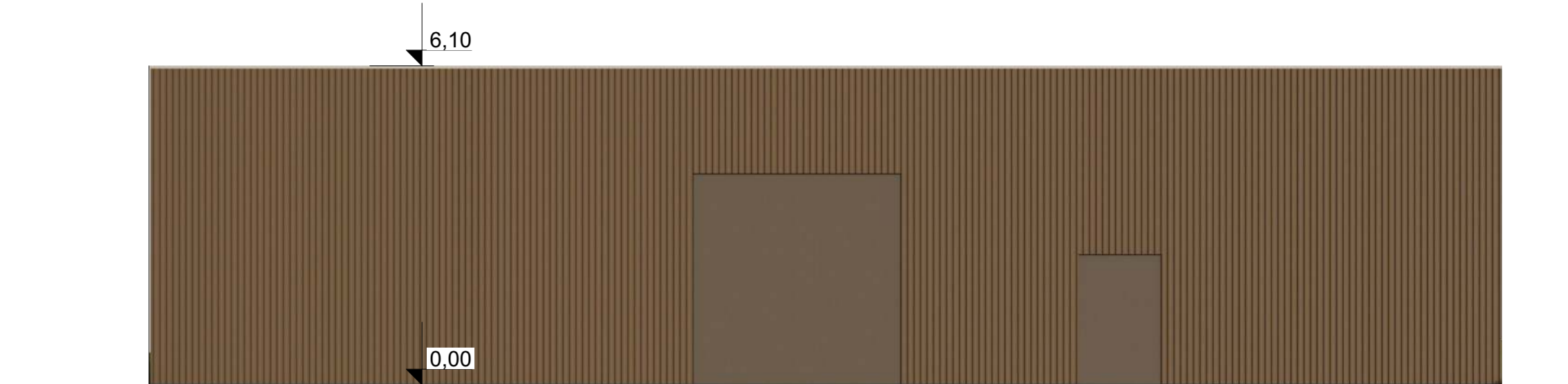
1:100 Façade Ouest-Bureaux - PC5



1:100 Façade Nord-Bureaux - PC5



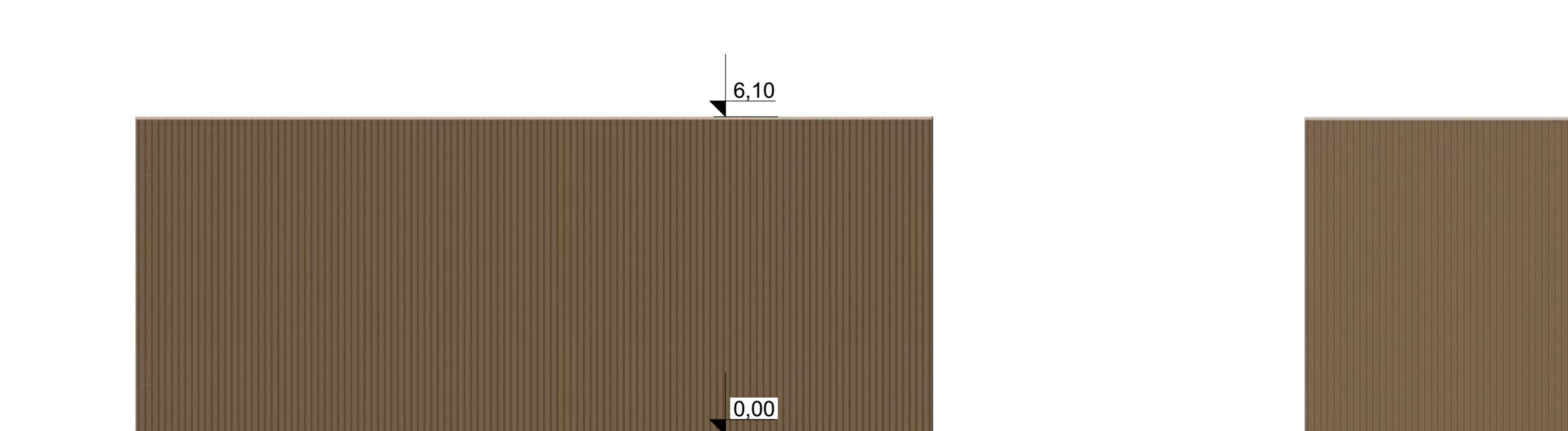
1:50 Façade Portail d'entrée et Clôture - PC5



1:100 Façade Est-Traitement des eaux - PC5



1:100 Façade Nord-Traitement des eaux - PC5



1:100 Façade Sud-Traitement des eaux - PC5



1:100 Façade Ouest-Traitement des eaux - PC5



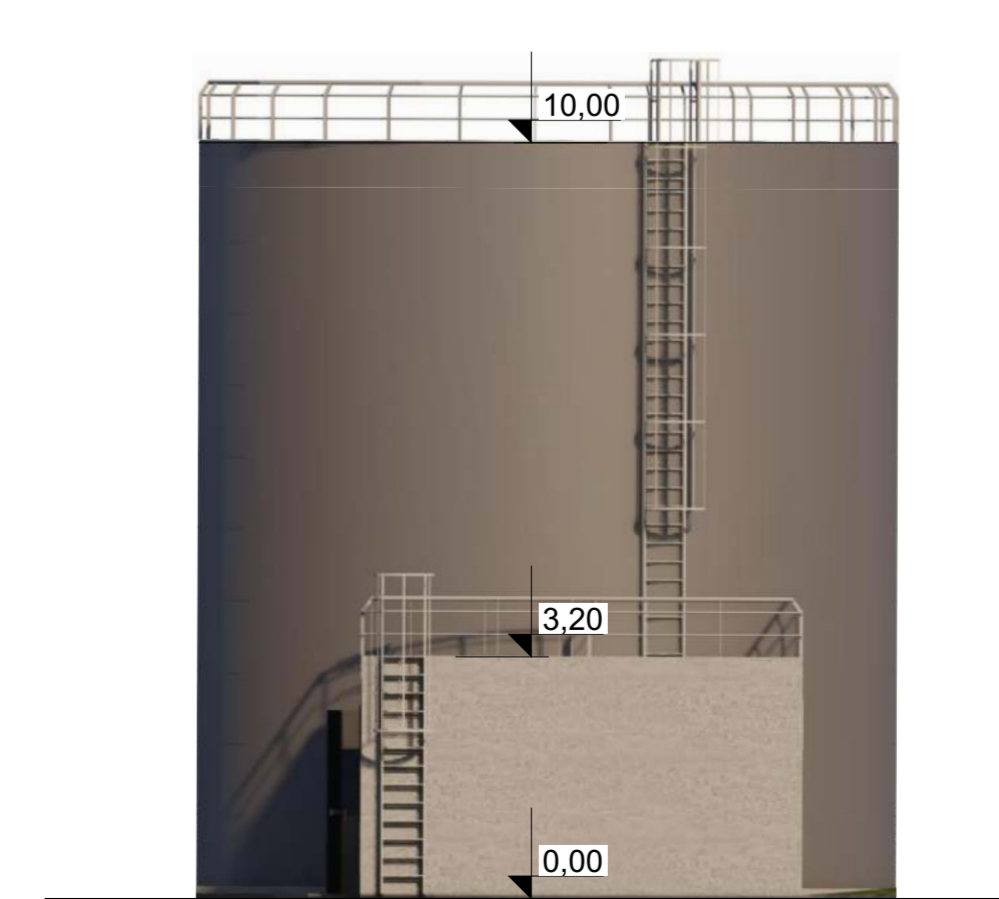
1:100 Façade Est-Local sprinklage - PC5



1:100 Façade Nord-Local sprinklage - PC5



1:100 Façade Sud-Local sprinklage - PC5



1:100 Façade Ouest-Local sprinklage - PC5

Choix des matériaux	
	<b>Bardage métallique</b> Brun taupe
	<b>Murs en maçonnerie</b> Enduit gratté fin ton sable
	<b>Murs en maçonnerie</b> Enduit gratté fin brun taupe
	<b>Menuiseries, garde-corps</b> gris brun
	<b>Cheminée</b> gris clair Extrémité : Noir

**TRIADÉ**  
ARCHITECTURE  
15, rue Georges Clémenceau, BP 80952  
31011 TOULOUSE  
Tel : 05 49 16 11 77 - Fax : 05 49 16 30 33  
toulou@triade-pro.fr  
www.triade-pro.fr

**PLAN-02**  
2022-10-14  
Construction d'une chaufferie et de bureaux  
Routes des Usines - 65300 LANNEMEZAN  
SVD 94  
4bis, Rue Française d'Euabonne - 31200 TOULOUSE  
PC4-PC5-PC6-PC7-PC8  
150, 1:100  
Réf. 1710-22-65